



Melun, le 12 avril 2024

A l'attention de Luc Michel

Le SNUDI-FO aurait préféré ne pas avoir à écrire ce courrier mais tes propos nous y obligent.

Dans le cadre d'un message vocal sur WhatsApp adressé à tes collègues BD REP +, tu as expliqué la position de l'administration et le contenu de ton intervention en CAPD s'agissant des APC des titulaires remplaçants.

*Il n'y a là rien de contestable dans ce que tu as rapporté, à ceci près que tu termines ton message en expliquant que sur cette question : « **Je suis le seul à avoir répondu, les autres délégués du personnel bizarrement n'ont pas ouvert la gueule, que ce soit FO, que ce soit le SNUipp etc, j'ai été le seul à leur expliquer que c'était n'importe quoi cette histoire-là** ».*

Rendre compte de ton action à tes collègues et syndiqués est parfaitement légitime, dénigrer Force Ouvrière et mentir d'une façon aussi éhontée ne l'est pas.

Pour rétablir les faits, ton intervention a suivi l'échange du SNUDI-FO 77 avec Sylvain Demont (SG de la DSDEN) sur cette question des APC, échange qui faisait suite au courrier que nous avons envoyé à la DASEN en défense des BD ([Actualités — Snudi FO 77 syndicat enseignant carte scolaire mouvement école inclusion AESH PE directeur directrice primaire maternelle](#)).

*En réalité, deux représentants du personnel sont intervenus ce jour-là : moi pour FO, et toi **à la suite**, pour l'UNSA. Peut-être trouves-tu que nous ne défendons pas suffisamment ou pas assez bien les BD, c'est ton droit. Tu ne peux en revanche te décerner le titre d'unique défenseur des BD, en bon français cela s'appelle un mensonge. On peut te reconnaître un sacré culot de préférer celui-ci, on ne doit cependant pas l'ignorer et le laisser passer !*

Si chacun est en droit de juger du bien-fondé des interventions de chaque organisation syndicale, encore faut-il laisser à tes collègues la possibilité de le faire sans que tu les trompes en prétendant que le SNUDI-FO 77 n'est pas intervenu en défense de leurs conditions de travail. Il me semble donc nécessaire de rendre visible un procédé qui n'est ni digne, ni honnête, ni élégant.

Chacun jugera donc comme il l'entend les mérites des uns et des autres, mais cette fois-ci en connaissance de cause.

Nous nous en tiendrons là et n'attendons ni excuses, ni justifications de ta part, réserve-les à tes instances et tes collègues. Nous entendons en revanche qu'un tel épisode ne se reproduise plus !

Syndicalement,

Karim Benatti pour le bureau départemental du SNUDI-FO 77.